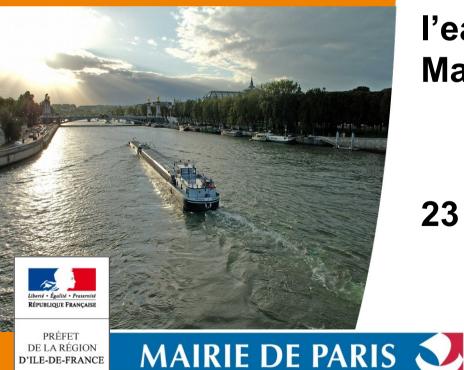
## Forum Rivières d'Ile de France



Un plan d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne en vue de la baignade

**23 novembre 2017** 



## Contexte et enjeux

- Un objectif porté politiquement de reconquête de la qualité sanitaire de la Seine et de la Marne
  - une dynamique politique et opérationnelle permettant d'engager la réalisation d'un
     « socle » d'actions et de finaliser le plan global opérationnel d'ici la fin de l'année
  - un engagement collectif indispensable à la conduite du plan d'action des collectivités de l'agglomération, de l'Etat et de l'agence de l'eau
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe en application de la DCE, des objectifs de qualité des eaux :
  - Objectifs physico-chimiques, biologiques, hydromorphologiques
  - Objectifs de préservation des zones sensibles : alimentation en eau potable, baignade
- L'enjeu baignade = éradication de la contamination bactériologique
  - issue principalement de l'assainissement, également fortement contributeur des dégradations physico-chimiques des cours d'eau
  - enjeu partagé de réduction des pollutions urbaines pour l'ensemble des objectifs.



## Contexte réglementaire pour l'organisation d'une baignade

#### Les baignades

- •Pérennes, ouvertes à tout public pendant la saison balnéaire
- Directive européenne 2006/7/CE
- •Article D.1332-21 et suivants du code de la santé publique
- -Protéger la santé des baigneurs
- -Améliorer la qualité des eaux
- •Art L.1332-2 du CSP : « est définie comme eau de baignade toute partie des eaux de surface dans laquelle la commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente n'a pas interdit la baignade de façon permanente »

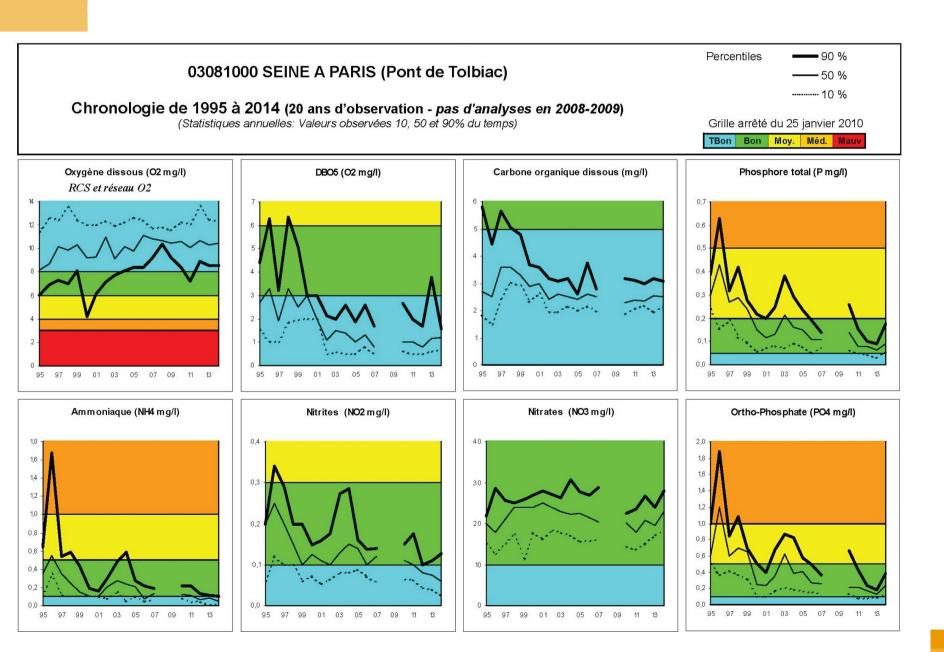
#### Les évènements aquatiques

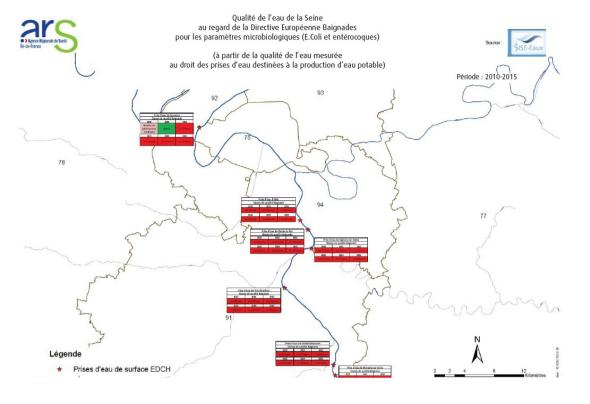
- •Ponctuels, du type triathlon, concernent un public ciblé
- •Pas de limites réglementaires de qualité de l'eau pour la pratique des sports aquatiques





Les objectifs physico-chimiques fixés par la directive cadre sur l'eau et le SDAGE sont aujourd'hui atteints pour la Seine à Paris.



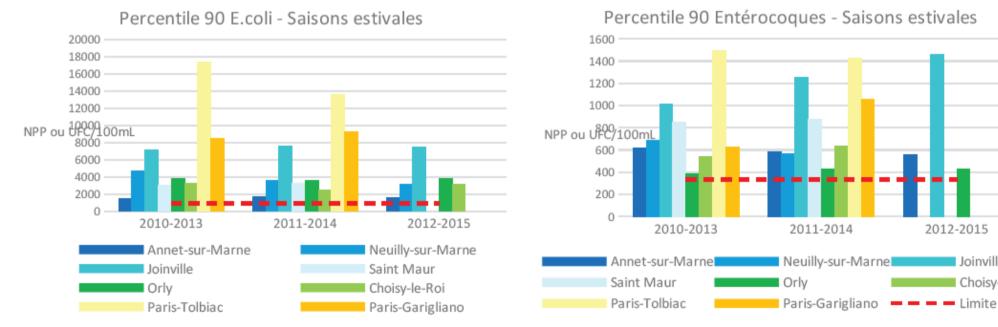


Une qualité de l'eau ne respectant pas le classement de la directive baignade (qualité insuffisante)

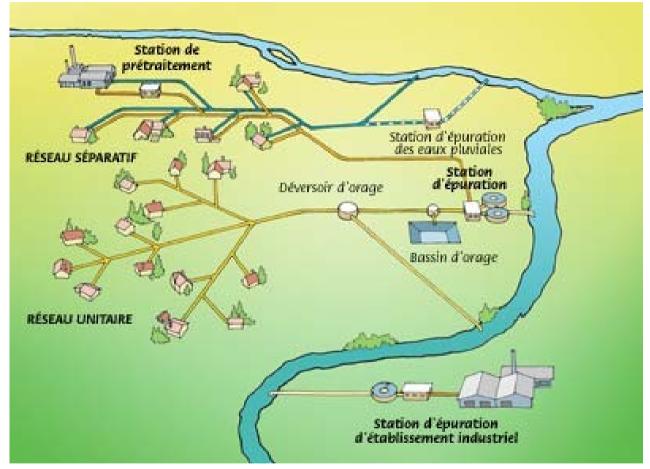
Mais une situation contrastée selon les secteurs

2012-2015

Choisy-le-Roi



# Principal contributeur : l'assainissement



Réduire les rejets. En temps sec, garantir la qualité sanitaire de l'eau. En temps de pluie limiter les risques de dépassement des seuils pour de petites pluies.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE Prioriser les actions en fonction des sites retenus pour les événements / la baignade, selon les incidences des différents rejets contribuant à la dégradation du milieu

## L'élaboration du plan d'action

- Constitution d'un Groupe de travail à l'initiative conjointe du préfet de région et de la maire de Paris
  - Première réunion le 9 juin 2016
  - COPIL le 13 septembre 2016
  - COPIL le 26 avril 2017
- Création de sous-groupes de travail
  - Priorisation des rejets, piloté par le SIAAP
  - Mauvais branchements, piloté par le CD94
  - Gestion des eaux pluviales, piloté par le CD93
  - Assainissement des bateaux et établissements flottants, piloté par Ports de Paris
  - Connaissance et partage de données, piloté par l'Agence de l'eau
- Étude préalable Ville de Paris sur les plans d'action baignade 2015-2016
- Travail complémentaire sur le choix des sites de baignade (APUR, Syndicat Marne Vive)

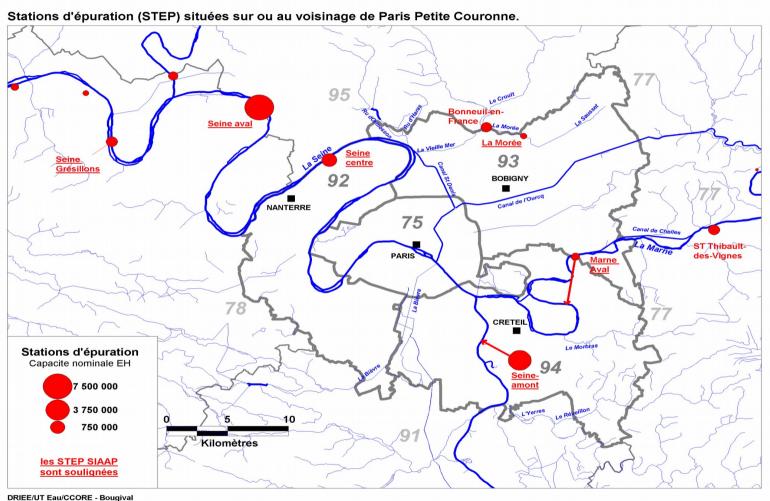


### Plan d'action

- Issu des enseignements des différents groupes de travail
- Plan d'actions socle : actions nécessaires pour la reconquête de la qualité de l'eau en temps sec, et son amélioration en temps de pluie
  - À engager dès à présent
- Poursuite des études, de l'acquisition de connaissance en parallèle afin de compléter ce plan d'actions d'ici fin 2017
- Contenu du plan d'actions
  - En cinq volets : rejets des STEP, rejets de temps sec, rejets de temps de pluie des réseaux, rejets des bateaux, amélioration de la connaissance
  - Comprenant des actions génériques et des actions spécifiques au site
     « Trocadéro-Champs de Mars »
  - Identification des leviers d'actions et des outils à mettre en place
- Structure et méthode déclinable pour tout site de baignade défini ultérieurement : nécessitera cependant selon le site des études complémentaires (recensement des rejets, modélisation) le cas échéant



## Réduire la contamination par les rejets des stations d'épuration





PRÉFET DE LA RÉGION **D'ILE-DE-FRANCE** 

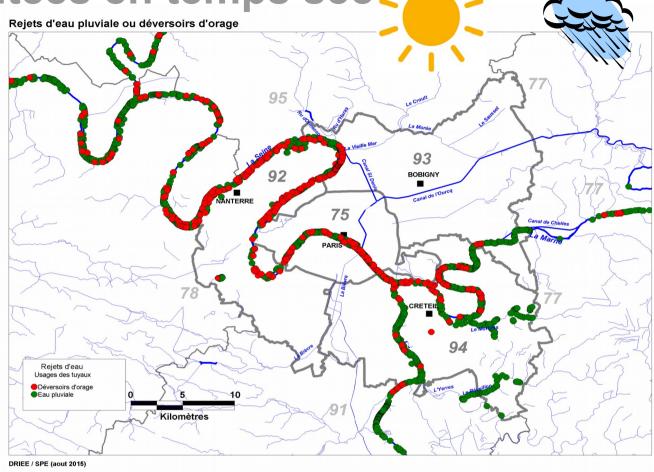
#### Actions sur l'ensemble du périmètre :

- Mise en œuvre ou adaptation de l'abattement bactériologique sur Seine Amont et Marne Aval

SIAAP

Réduire les rejets directs d'eaux usées non traitées en temps sec

Mauvais branchements sur les réseaux séparatifs



Gestionnaires de réseaux (EPT, CD) - particuliers

Actions spécifiques au site « Trocadéro-Champs de Mars » : à l'amont du site, réaliser les contrôles et travaux pour 100 %:

des mauvais branchements collectivités/collectivités + des secteurs sans réseau
 des branchements de particuliers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE des branchements de particuliers et des collectivités sur les affluents (Morbras et Bièvre)

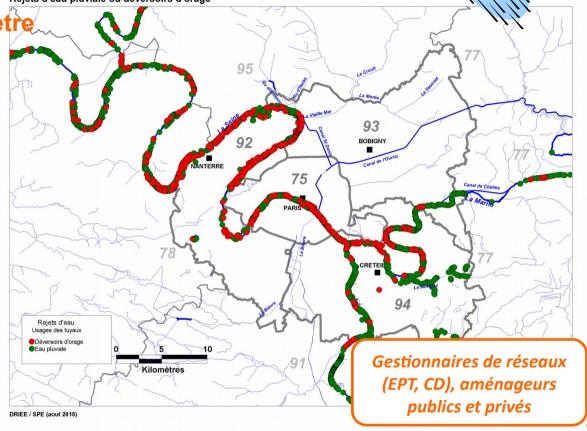
D'ILE-DE-POPT MISSER OU le cas échéant mettre en œuvre de nouvelles prises de temps sec

Réduire les rejets d'eaux usées non traitées en temps de pluie (déversoirs d'orage)

Actions sur l'ensemble du périmètre

 Etablir et mettre en œuvre des règles de gestion plus efficientes des DO et optimisation des prises de temps sec

- Politique active de **gestion à la** source des eaux pluviales





- Mise en œuvre des actions issues de l'étude Bièvre
- Sur deux bassins versants prioritaires (à définir d'ici juin 2017), **mise en œuvre** d'une approche intégrée et territorialisée de réduction des déversements des réseaux unitaires par la réduction des apports d'eaux pluviales aux réseaux unitaires (gestion à la source, mauvais branchements), la gestion adaptée des ouvrages ou en dernier recours la création de stockage complémentaire







## Collecter ou traiter les rejets des bateaux et établissements flottants

Des rejets « diffus »

Issus des bateaux / établissements flottants recevant du public et à usage de logements

254 BT/EF sur et en amont du périmètre JOPs dont :

- 136 privés ;
- 78 bateaux à passagers ;
- 41 établissements

flottants recevant du public.



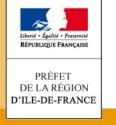
Source : Étude HAROPA/Sepia

Gestionnaires du domaine public (Ports de Paris, VNF), Ville de Paris, propriétaire et gestionnaire de bateaux et EF

#### Actions spécifiques au site « Trocadéro Champs de Mars » :

Sur le linéaire parisien de la Seine à l'amont du site :

- assurer la collecte des eaux usées de l'ensemble des bateaux (raccordement au réseau ou le cas échéant stockage + vidange)
- le cas échéant, solution ad hoc pour la période de baignade/événement



### Améliorer la connaissance

#### Campagnes de mesures sur l'ensemble du périmètre

- en **Seine, Marne et affluents**, en vue d'améliorer la modélisation des phénomènes bactériologiques

Conseils départementaux, Ville de Paris, Syndicat Marne Vive

- en **réseaux** (eaux pluviales strictes et déversoirs d'orage)

SIAAP en lien avec gestionnaires de réseaux

- au niveau des sites de baignade (fréquence 1 à 3 fois par semaine)

Ville de Paris, Syndicat Marne Vive

Poursuite des modélisations

SIAAP

#### Lancement d'études visant l'ensemble du périmètre

Groupement associant EPT, CD et SIAAP

- visant à une meilleure connaissance des **mauvais branchements** en vue de confirmer et le cas échéant réorienter la priorisation des efforts.
- sur le temps de pluie, visant à prioriser les bassins versants les plus contributeurs et à mener une approche intégrée de **rétention-réutilisation-infiltration-stockages** visant à réduire les déversements des réseaux unitaires

use de Meus

#### Etudes spécifiques à l'amont du site « Trocadéro-Champs de Mars »

- visant une meilleure connaissance locales des **mauvais branchements** en vue de confirmer et le cas échéant réorienter la priorisation des efforts

- sur le temps de pluie sur la **Bièvre** (prévue par le SAGE)

SMBVB et gestionnaires de réseau



## Mise en œuvre du plan d'action

- Un socle d'actions à engager dès à présent « sans regret »
  - Engagement d'actions nouvelles, poursuite et réorientation des actions déjà engagées
  - Rédaction de feuilles de route opérationnelles pour chaque acteur concerné
- Le travail entrepris se poursuit en parallèle de la réalisation du socle, pour affiner les actions à mener en temps de pluie
  - En réalisant des campagnes de mesure d'envergure en milieu naturel au cours de la période de juin à septembre 2017
  - En identifiant des sous-bassins favorables à moyen terme aux actions de rétention-réutilisation-infiltration-stockages de l'eau de pluie
- Choisir des sites de baignade et étendre le socle à un plan d'actions global



### Merci de votre attention



